

Montpellier en chiffres

Février 2026

Vitalité économique

Indicateur	Valeur	Année	Moyenne des 12 plus grandes villes de France
Population	307 101	2022	517 804
Nombre de commerces pour 1000 habitants	25,55	2022	28,1
Taux de vacance commerciale	6 %	2024	-
Médiane du niveau de vie	19 670 €	2021	22 724 €
Taux de pauvreté (60% du revenu médian)	28 %	2021	21,6 %
Part des nouveaux arrivants dans la population totale	8,6 %	2022	7,2 %
Taux de chômage des 15-64 ans	12,4 %	2022	11,2 %
Nombre d'emplois pour 1000 habitants	578,3	2022	612,4
Part de résidences principales	88,5 %	2022	86,5 %
Créations d'entreprises pour 1000 habitants	26,55	2024	27,2
Part des étrangers dans la population	15,1	2022	12,5
Part des immigrés dans la population	18,5	2022	15,9

La population de Montpellier s'établit à 307 101 habitants en 2022. La ville se distingue par une forte attractivité résidentielle : la part des nouveaux arrivants dans la population totale est de 8,6 % en 2022. Ce taux est nettement supérieur à la moyenne des douze plus grandes villes françaises (7,2 %).

Sur le plan économique, le taux de création d'entreprises a connu une forte augmentation, passant de 14,01 pour 1000 habitants en 2013 à 26,55 en 2024, un niveau désormais proche de la moyenne de l'échantillon (27,2). Le taux de chômage des 15-64 ans a diminué pour atteindre 12,4 % en 2022, mais il demeure supérieur à la moyenne des villes étudiées (11,2 %). La densité de l'emploi, avec 578,3 emplois pour 1000 habitants en 2022, reste en retrait par rapport à la moyenne des grandes métropoles (612,4).

Le niveau de vie des Montpelliérains est le plus bas des douze villes étudiées, avec une médiane de 19 670 € en 2021. Le taux de pauvreté atteint un niveau critique de 28 % en 2021, le plus élevé du classement et bien supérieur à la moyenne observée (21,6 %).

Enfin, concernant le tissu commercial, la ville compte 25,55 commerces pour 1000 habitants en 2022. La vacance commerciale en centre-ville s'améliore pour s'établir à 6 % en 2025 contre 8,8 % en 2020. Le parc de logements est composé à 88,5 % de résidences principales en 2022, une proportion élevée et stable.

Politiques sociales et éducation

Indicateur	Valeur	Année	Moyenne
Budget alloué à la santé et action sociale	49,9 M€	2024	-
Part des personnes de plus de 75 ans vivant seules	38,8 %	2021	39,7 %
Nombre d'établissements d'accueil du jeune enfant	21,49	2024	26,3
Part des habitants de moins de 15 ans	15,2 %	2022	15,0 %
Budget consacré à l'enseignement	120,2 M€	2024	-
Part des cadres et professions intellectuelles supérieures	14,4 %	2022	17,8 %
Part des retraités dans la population	17,8 %	2022	19,7 %
Part de familles monoparentales dans la population	9,7 %	2022	9,3 %

Nombre d'hébergements pour personnes âgées pour 10 000 personnes de plus de 65 ans	5,79	2024	7,2
Nombre de médecins généralistes pour 10 000 habitants	12,50	2024	12,9
Niveau d'inégalité (coefficient de Gini)	0,33	2021	0,34
Part des jeunes en difficulté d'insertion (NEET)	14,2 %	2021	13,1 %

Montpellier dispose de 21,49 établissements d'accueil du jeune enfant pour 100 000 habitants en 2024, une offre en retrait par rapport à la moyenne des douze villes étudiées (26,3). La part des moins de 15 ans (15,2 % en 2022) se situe dans la moyenne.

En matière de santé, il y a 12,5 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2024, très légèrement inférieure à la moyenne du panel (12,9).

Concernant l'offre d'hébergement (hospices, maisons de retraite, EHPA, EHPAD, résidences autonomie et résidences d'hébergement temporaire) pour les seniors, la ville compte 5,79 hébergements pour 10 000 personnes de plus de 65 ans en 2024, un chiffre inférieur à la moyenne (7,2). La part de retraités reste modérée à 17,8 % en 2022. L'isolement des aînés est moins marqué qu'ailleurs, avec 38,8 % des plus de 75 ans vivant seuls en 2021.

Sur le plan sociologique, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est faible à 14,4 % en 2022, bien en deçà de la moyenne (17,8 %). Le niveau d'inégalité (coefficient de Gini à 0,33) est comparable aux autres villes. Enfin, bien qu'en baisse, la part des jeunes en difficulté d'insertion (NEET) atteint 14,2 % en 2021, un résultat encore supérieur à la moyenne de l'échantillon (13,1 %).

Sécurité

Indicateur	Valeur	Année	Moyenne
Budget alloué à la sécurité	19,1 M€	2024	-
Police municipale armée (oui ou non)	oui	2025	-
Nombre d'habitants par policier municipal	1 642	2023	1 714
Trafic de stupéfiants pour 1000 habitants	0,81	2024	1,93

Cambriolages pour 1000 logements	8,8	2024	7,23
Violences physiques hors cadre familial pour 1000 habitants	4,77	2024	4,69
Destructions et dégradations pour 1000 habitants	11,57	2024	10,57
Vols de véhicules pour 1000 habitants	3,45	2024	3,37

La Ville de Montpellier est dotée d'une police municipale armée. Les effectifs ont été renforcés pour atteindre un ratio d'un policier pour 1 642 habitants en 2023, ce qui la place plus favorablement que la moyenne des villes étudiées (un policier pour 1 714 habitants).

Les indicateurs de sécurité montrent une amélioration globale. En 2024, on dénombre 8,8 cambriolages pour 1000 logements, un chiffre en recul par rapport à 2019 mais supérieur à la moyenne (7,23). Les destructions et dégradations volontaires (11,57 pour 1000 habitants en 2024) sont également en baisse mais supérieures à la moyenne (10,57). Les violences physiques hors cadre familial s'élèvent à 4,77 pour 1000 habitants en 2024, un résultat également au-dessus de la moyenne (4,69) mais en diminution par rapport à 2019. Les vols de véhicules (3,45 pour 1000 habitants) diminuent également légèrement tout en restant juste au-dessus de la moyenne (3,37). Enfin, le trafic de stupéfiants a augmenté, passant de 0,6 pour 1000 habitants en 2019 contre 0,81 en 2024 mais présente le taux le plus faible parmi les douze villes.

Transports et mobilités

Indicateur	Valeur	Année	Moyenne
Budget alloué aux transports	8,6 M€	2024	-
Kilomètres de lignes de métro	0 km	2025	-
Kilomètres de lignes de tramway	56 km	2025	-
Kilomètres de pistes cyclables pour 1000 habitants	0,537	2025	0,383
Kilomètres de voies cyclables (dont pistes) pour 1000 habitants	0,856	2025	1,038

Nombre annuel d'heures passées dans les embouteillages par conducteur	42	2024	49
Part des modes doux pour se rendre au travail (marche, vélo, tec)	37,3 %	2021	45,2 %
Part des ménages ayant au moins une voiture	68,3 %	2022	62,2 %
Note vélo sur le site de la FUB (/5)	3,56	2025	3,56

Montpellier s'appuie sur un solide réseau de tramway totalisant 56 km en 2025. Toutefois, l'usage des mobilités douces pour les trajets domicile-travail reste faible à 37,3 % en 2021, le troisième taux le plus faible des douze villes étudiées (moyenne de 45,2 %). La dépendance à la voiture demeure forte : la part des ménages possédant au moins une voiture est de 68,3 % en 2022, bien supérieure à la moyenne (62,2 %).

La politique cyclable se développe avec 0,856 km de voies cyclables par habitant en 2025 (dont 0,537 km de pistes dédiées). La note de satisfaction vélo (FUB) atteint 3,56/5 en 2025, égalant désormais la moyenne (3,56) après une forte progression. Montpellier détenait en effet la note de 2,48/5 en 2019.

Enfin, la fluidité du trafic est plutôt bonne : le nombre d'heures perdues dans les embouteillages est de 42 heures par conducteur en 2024, un niveau inférieur à la moyenne observée (49 heures).

Urbanisme et logement

Indicateur	Valeur	Année	Moyenne
Part de logements sociaux	20,0 %	2021	20,3 %
Part de logements vacants	7,2 %	2022	8,1 %
Part de résidences secondaires et logements occasionnels	4,4 %	2022	5,6 %
Nombre de logements autorisés à la construction pour 10 000 habitants	35,91	2024	38,0
Nombre de m ² autorisés à la construction pour 10 000 habitants	2 189	2024	2 202

Taux de propriétaires parmi les résidences principales	31 %	2022	35,9 %
Prix moyen du m ²	3 400 €	2024	4 419 €

L'activité de construction résidentielle marque le pas. En 2024, le nombre de logements autorisés pour 10 000 habitants s'élève à 35,91, un chiffre en forte baisse par rapport à 2019 et désormais inférieur à la moyenne des douze villes étudiées (38,0). Le volume de m² autorisés (2 189 pour 10 000 habitants) est aligné sur cette tendance.

La part de logements sociaux atteint 20 % en 2021, un niveau conforme à la moyenne (20,3 %). Le taux de propriétaires est en revanche faible à 31 % en 2022, en deçà de la moyenne observée (35,9 %).

La vacance est maîtrisée à 7,2 % en 2022 (contre 8,1 % en moyenne) et la part des résidences secondaires est faible (4,4 %). Enfin, l'immobilier reste attractif avec un prix moyen du m² à 3 400 € en 2024, bien inférieur au prix moyen constaté dans les grandes villes françaises (4 419 €).

Environnement

Indicateur	Valeur	Année	Moyenne
Budget alloué à l'environnement	2,6 M€	2024	-
Consommation d'ENAF (ha)	12	2024	24,5
Part de bio dans les repas à la cantine	37 %	2024	-
Part du territoire artificialisée	75,4 %	2021	-
Évolution des hectares artificialisés	30,6	2018 à 2021	-
Territoire artificialisé (ha) supplémentaire par habitant	0,0012	2020 à 2023	0,0041
Friches reconverties/en projet (ha)	127,1	2025	38,0
Friches sans projet (ha)	0	2025	37,6

Qualité de l'air (concentration PM2.5 en $\mu\text{g}/\text{m}^3$)	8,6	2023	9,15
---	-----	------	------

La Métropole accélère sa végétalisation avec 24,1 arbres plantés pour 1000 habitants en 2025, un chiffre en hausse par rapport à 2020 (2,5 arbres) mais inférieur à l'année 2024 (31,3). En matière de sobriété foncière, Montpellier est performante : la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) est limitée à 12 hectares en 2024, soit deux fois moins que la moyenne des douze villes étudiées (24,5 hectares). Le territoire artificialisé supplémentaire par habitant est également très contenu à 0,0012 hectare sur la période récente, bien en dessous de la moyenne nationale des métropoles (0,0041).

L'alimentation durable progresse avec 37 % de produits bio dans les repas à la cantine en 2024. La ville se distingue par un effort massif de renouvellement urbain, avec 127,1 hectares de friches reconvertis ou en projet en 2025, un volume exceptionnel par rapport à la moyenne (38).

La concentration en particules fines (PM2.5) est de 8,6 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2023, plaçant Montpellier en deuxième place du classement après Toulon (moyenne de 9,15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$).

Culture, sport et tourisme

Indicateur	Valeur	Année	Moyenne
Budget alloué à la culture, vie sociale et sport	53,4 M€	2024	-
Nombre d'équipements culturels pour 100 000 habitants	11,72	2024	13,07
Nombre d'équipements sportifs pour 100 000 habitants	118,5	2024	111,2
Capacité en hébergements touristiques pour 1000 habitants	19,81	2025	28,1
Nombre moyen d'étoiles (nb de chambres pondéré par nb d'étoiles)	3,01	2025	3,16
Nombre de supérettes et épiceries / nombre de grandes surfaces	5,8	2024	3,6

Montpellier compte 11,72 équipements culturels pour 100 000 habitants en 2024, une offre en retrait par rapport à la moyenne des douze villes (13,07). À l'inverse, la ville est très bien dotée

en infrastructures sportives avec 118,5 équipements pour 100 000 habitants en 2024, un chiffre supérieur à la moyenne (111,2).

La capacité d'accueil touristique est limitée avec 19,81 lits pour 1000 habitants en 2025, bien en deçà de la moyenne (28,1). Le standing hôtelier (3,01 étoiles) est également inférieur à la moyenne. En revanche, le tissu commercial de proximité est particulièrement dense, avec un ratio de 5,8 supérettes pour une grande surface en 2024, largement supérieur à la moyenne (3,6).

Fiscalité

Indicateur	Valeur	Année	Moyenne
Taux de CFE	38,7 %	2024	31,9 %
Taux de TF	54,2 %	2024	44,9 %
Taux de THRS	22,4 %	2025	23,8 %
Taux de TEOM	14,6 %	2024	10,7 %
Majoration 60% TH	oui	2025	-

La pression fiscale sur les entreprises est élevée à Montpellier : le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) atteint 38,7 % en 2024, au-dessus de la moyenne des grandes villes (31,9 %). Il en va de même pour les propriétaires, avec un taux de Taxe Foncière (TF) de 54,2 % en 2024, le plus élevé des douze villes (moyenne de 44,9 %).

Le taux de THRS est de 22,4 % en 2025 (inférieur à la moyenne de 23,8 %), mais la ville applique la majoration sur la taxe d'habitation. Enfin, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est particulièrement élevé à 14,6 % en 2024, contre une moyenne de 10,7 %.